

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20240610-9\_10062024-DE



République Française  
Département du Nord

ville de Cambrai



**Publié le** : 28 Juin 2024 à 10:56

Arrondissement  
de CAMBRAI

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 10 JUIN 2024

**OBJET** : N°9

**RAPPORTEUR** : Madame DELEVALLÉE

**INTITULÉ** : COMPTABILITÉ COMMUNALE. ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE  
SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE POUR L'ANNÉE 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 4 Juin 2024 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

**MEMBRES EN EXERCICE** : 39

**MEMBRES PRÉSENTS** :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;  
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;  
Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS ;  
Mme DROBINOHA ; M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ;  
M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;  
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ;  
Mme CARDON ; Mme LIÉNARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ;  
Mme SAYDON ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme BRIQUET ;  
Mme BERTELOOT ; M. SIEGLER ; M. VAILLANT ;  
Mme DESMOULIN ; M. MAURICE ; Mme BURLET ;  
M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** :

Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à Mme CARDON ;  
Mme CHATELAIN qui a donné procuration à Mme WIART ;  
Mme CHARPENET qui a donné procuration à M. LE MAIRE ;  
M. FLAMEIN qui a donné procuration à Mme BERTELOOT ;  
M. SIMPERE qui a donné procuration à Mme DELEVALLÉE ;  
M. F. WIART qui a donné procuration à M. L. WIART ;  
M. MOAMMIN qui a donné procuration à M. P.A VILLAIN ;  
M. DERASSE qui a donné procuration à Mme DESMOULIN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** :

M. Benoit VAILLANT

Dossier CN  
Delib Approuvées  
DAE  
Recette  
N° Delevallée  
N. Ledise

Mesdames, Messieurs,

Il appartient aux collectivités de fixer, par délibération avant le 1er juillet 2024, le tarif majoré de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicable au 1er janvier 2025 sur leur territoire dans les conditions fixées par le Code des Impositions sur les Biens et Services.

Pour information, le tarif 2024 est de :

- 23,30 € / m<sup>2</sup> / an pour les publicités et pré-enseignes non numériques
- 69,90 € / m<sup>2</sup> / an pour les publicités et pré-enseignes numériques

Ce tarif est relevé chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année soit +4,8 % pour 2025 par rapport à 2024.

Pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus, le tarif maximal de base prévu aux articles L. 454-60 et 61 du Code des Impositions sur les Biens et Services s'élève pour 2025 à :

- 24,40 € / m<sup>2</sup> / an pour les publicités et pré-enseignes non numériques
- 73,20 € / m<sup>2</sup> / an pour les publicités et pré-enseignes numériques

En conséquence, il vous est demandé de décider de l'application de ces tarifs pour l'année 2025 conformément aux principes déclinés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

**Publié le :** 28 Juin 2024 à 10:56

Suivent les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de Cambrai,

Le secrétaire de séance  
M. Benoit VAILLANT

3  


Pour le Maire,  
Mme Marie-Anne DELEVALLÉE  
Maire-Adjointe déléguée aux  
Finances

